

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie Au cinéma Le Méliès à Montreuil le 26 juin 2018

Présents : **Mme Arrieu** (Aéroports de Paris), **Mme Bonellie** (Comité départemental de la FFRP), **M. Blum** représentant M. Jeunemaître (Comité régional du tourisme), **M. Cocault** représentant M. Dubrac (Office de tourisme de Plaine commune Grand Paris), **Mme Constant-Acoca** (Ville du Raincy), **Mme Dellac** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), **Mme Denis** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), **Mme Dos Santos** représentant M. Moufflet (Chambre de Commerce et d'industrie de Paris / Seine-Saint-Denis), **M. Gomez** (Air France), **M. Gravand** représentant M. Bettochi (RATP), **Mme Grosbois** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), **M. Hanotin** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), **Mme Katz** (CAUE), **Mme Biton** représentant M. Vassallo (Plaine Commune), **Mme Le Berre** représentant Mme Robert-Hauglustaine (Musée de l'air et de l'espace), **M. Molin** représentant M. Astruc (Université Paris XIII), **M. Thomann** (En partance Ile-de-France), **M. Vahala** représentant M. Taïbi (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), **Mme Vigny** représentant M. Lemette (Banlieues bleues)

Mandats : **Mme Saïd-Anzum** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis) donne mandat à Mme Dellac

Excusés : **Mme Archambault**, (MC93), **Mme Attia** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis), **M. Bagayogo** (Bourse du travail), **M. Batailly** (CDOS), **M. Cochain** (MNLE), **Mme Ehny** (Consortium Stade de France), **M. François**, **Mme Perrot**, (UDOTSI), **Mme Valls** (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis),

Invités : **Mme Agopian** (Maison Populaire), **M. Aoulad** (Conseil départemental), **Mme Bachiri** (Novotel suite Paris Nord 18), **M. Bosser** (Commissaire aux comptes), **M. Brillant** (Syndicat d'initiative de Bobigny), **M. Burgat** (Conseil départemental), **M. Chartier** (CDT 93), **M. Fauchois** (Entreprise et découverte / Suivez la flèche), **Mme Gigot** (La Station), **M. Godin** (Département de la Seine-Saint-Denis), **M. Granozio** (Guide), **Mme Guignard** (Parisien d'un jour), **M. Joubert** (Syndicat d'initiative de Bobigny), **M. Keller** (BSA), **Mme Leclair** (Archives nationales), **Mme Marin** (CDT 93), **Mme Marmet** (CDT 93), **M. Menal** (Novotel Paris-Est), **M. Morillon** (Le vieux Montfermeil), **M. Orantin** (Directeur du CDT 93), **Mme Péliissier** (Mémoire vivante de La Plaine), **M. RBibo** (Canux de Paris), **Mme Saint-Jean** (Association régionale des cités-jardins), **Mme Schmidt** (Parisien d'un jour).

Mme DELLAC remercie les responsable du cinéma Méliès pour leur accueil et ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- A** – Bilan d'activité 2017 et perspectives d'action 2018
- B** – Approbation des comptes de l'exercice 2017
- C** – Information sur le budget de l'exercice 2018
- D** – Election au conseil d'administration

A – BILAN D'ACTIVITE 2017 ET PERSPECTIVES D'ACTION 2018

Mme DELLAC expose :

Après une année 2016 difficile pour l'activité touristique en région parisienne dans le contexte général lié aux attentats l'année 2017 a été celle du redressement.

En Seine-Saint-Denis comme sur l'ensemble de la destination Paris, la fréquentation des hôtels s'est nettement redressée même si les hôteliers ont dû faire pression sur leurs prix. Les activités liées au tourisme d'affaires semblent, elles aussi, avoir repris des couleurs.

Par contre, la fréquentation des grands sites de tourisme de Seine-Saint-Denis n'a pas connu le redressement attendu.

L'année 2018 devrait, si l'on en croit ce qu'annoncent les premiers mois, être bien orientée
En matière de fréquentation touristique.

Pour ce qui concerne l'activité du CDT, 2017 a été celle du dixième anniversaire de *l'Été du canal*. Elle a également été celle du déploiement de la démarche qu'il avait initiée avec ses partenaires du contrat de destination et qui prend de l'ampleur en 2018.

Enfin, la décision du Comité olympique international d'organiser les Jeux de 2024 à Paris confère à la Seine-Saint-Denis une responsabilité qu'elle doit d'assumer dès maintenant.

I – L'Été du canal

La dixième édition de *L'Été du canal* a battu les records.

Avec 41 000 passagers (contre 34 000 en 2016), **les navettes** ont connu le niveau un de fréquentation qui n'avait jamais été atteint (plus de 5 000 par week-end en moyenne). L'origine des passagers confirme la mixité des publics.

Été du canal 2017	
Origine du public des navettes	
Seine-Saint-Denis	35 %
Paris	36 %
Ile-de France (autres départements)	15 %
Autres régions de France	9 %
Pays étrangers	5 %

Sans surprise, les habitants des villes riveraines du canal sont en tête pour la Seine-Saint-Denis de même que ceux des arrondissements proches du canal pour Paris. Si la moitié des passagers est ainsi constituée d'un public de proximité, on observe que les touristes et les habitants des autres départements d'Ile-de-France représentent près de 30 % du total.

L'amélioration de la flotte qui comportait deux bateaux de grande capacité a favorisé ce succès avec une très grande attention apportée à l'articulation des navettes et des croisières.

Avec 6 300 participants les **101 croisières payantes ont fait le plein.**

Un tiers d'entre elles étaient consacrées à la musique, le plus souvent électronique, en collaboration avec des partenaires culturels et des festivals ; nombre d'entre elles conduisaient le public au Port de loisirs de Bobigny où les festivités se poursuivaient à terre.

Un autre tiers de ces croisières étaient prétexte à la gourmandise. Brunch sur l'eau et brunch à terre (au port de loisirs et à *la Prairie* à Bobigny, au *Centre national de la danse* à Pantin, sur la terrasse d'une folie du Parc de La Villette) donnaient l'occasion de découvrir la cuisine d'acteurs qui donnent un sens aux plaisirs de la table tout en profitant des paysages de l'Ourcq. Chaque week-end une croisière était jumelée avec une séance du cinéma de plein air du Parc de la Villette : le menu était composé en rapport avec le film projeté.

Le dernier tiers se partageait entre des croisières à thème (visite de l'écluse du pont de Flandre, découverte de la Street art avenue sur le canal Saint-Denis en partenariat avec Plaine commune et son office de tourisme, *Eloquentia* avec des lauréats du fameux concours d'éloquence né à l'université de Saint-Denis, croisières patrimoine sur l'Ourcq...) et les croisières cyclo reliant le Parc de la Poudrerie au bassin de la Villette.

Ces croisières ont attiré un public très divers tant du point de vue des âges (les jeunes étaient nombreux sur les croisières musicales) que des origines géographiques.

Les activités proposées **sur les berges du canal de l'Ourcq** ont également connu un réel succès.

Le Port de loisirs était à nouveau installé à Bobigny sur le site du *Mobilab*. *L'Été du canal*, a fait vivre cette structure créée par les architectes de Bellastock avec le concours de la *Requincaillerie* et du collectif *Soukmachines* dans le cadre de l'occupation éphémère des friches conduite par Est ensemble et Séquano aménagement. Sur ce site et la place publique

voisine ainsi que dans le parc de la Bergère, sur l'autre rive du canal, se sont déroulées de multiples activités mêlant des publics extrêmement diversifiés : ateliers de toute nature (pâtisserie, mandala, chant, bricolage en réemploi, cuisine anti gaspi...), balades-cueillette de plantes sauvages, cours de yoga, balade artistique, battles hip hop, bals, concerts et festival électro rassemblant à plusieurs reprises plusieurs milliers de personnes de 14h à minuit...

Installée également à Bobigny dans le cadre de l'occupation des friches, *la Prairie*, ferme urbaine éphémère a également accueilli de nombreuses activités de découverte et de fête.

Les initiatives des communes ont également bénéficié d'une fréquentation en nette hausse.

À Noisy-le-Sec/Bondy les activités à dominante sportive (base nautique, glisse urbaine, tyrolienne, trampoline) mais aussi culturelle avec des lectures au bord de l'eau ont vu leur fréquentation augmenter de 25% par rapport à 2016. Une exposition photographique mettant en scène les anciens ouvriers de l'usine de métaux précieux *Engelhard* était installée sur les murs de ce site qui accueille à présent la construction d'un nouveau quartier.

À Pantin, une base nautique avait également été mise en place. Concerts et spectacles pour enfants étaient proposés dans le ventre de la péniche Antipode dont la terrasse restaurant a servi environ 14 000 repas pendant l'été. Des bals, ateliers de bricolage et réparation de vélos, une ludothèque ainsi que des spectacles du festival *Paris l'été* ont également animé la place de la pointe. Début juillet, le *Oui share fest*, événement international autour de la culture collaborative, s'y est installé avant de laisser la place, pour la seconde année, au parc d'attraction littéraire de l'opération *Partir en livre* mis en œuvre par le *Salon du livre et de la presse jeunesse* avec le lancement de cette manifestation nationale en présence de la Ministre de la Culture. Enfin, le *Barboteur* nouvelle péniche culturelle et festive itinérante a jeté l'ancre chaque samedi à Pantin, pour une vingtaine d'événements musicaux et festifs qui ont attiré plusieurs milliers de personnes.

À Aulnay-sous-bois, le parc nautique a vu sa fréquentation augmenter de 38%. Les spectacles, bals, brunchs musicaux, ateliers et soirées cinéma sur la péniche *Anako* ont également connu une bonne fréquentation. Seul bémol, les navettes fluviales qui permettaient de rejoindre Noisy-le-Sec/Bondy n'ont pas connu le succès espéré. Cette proposition devra être revue en 2018.

Le Parc de la Poudrerie, desservi par les croisières cyclo, a accueilli un programme d'activité plus étoffé. Quatre bals y ont été organisés ainsi qu'une balade artistique avec le festival Rhizome, un spectacle du festival *Paris l'été*. La location de canoës kayak a bien fonctionné même si elle a connu un léger tassement (850 personnes contre 1000 en 2016) ; le public est constitué d'habitants des communes proches, franciliens et de touristes. Les activités d'*Activ'été* destinées au jeune public ont, elles aussi, bien fonctionné même si leur ouverture au public familial en week-end est restée insuffisante.

Au bassin de la Villette, dans le cadre de *Paris-plages*, l'événement était incontestablement l'ouverture des bassins de baignade dans l'eau du canal. Malgré quelques difficultés au démarrage, le succès a été au rendez-vous avec une moyenne de 1000 baigneurs par jour dont 20 % de touristes. Les bateaux électriques loués par *Marins d'eau douce* ont également fait le plein avec 30 000 personnes en juillet-août. *La terrasse des canaux*, nouvel espace de démonstration consacré à la ville durable était partenaire de *L'Été du canal*.

L'Été du canal a également apporté son concours à l'**animation du canal Saint-Denis** en partenariat avec Plaine commune et son office de tourisme. La Street art avenue, événement street art permanent initié par l'office de tourisme a donné lieu à des croisières et des balades. Des croisières ont également été organisées en relation avec le 6B et le collectif MU qui anime depuis un an un nouveau lieu artistique : *La station*. Une transhumance des moutons de l'association Clinamen a également été organisée sur les berges et *L'Été du canal* a mis à disposition sa boutique en ligne pour d'autres activités proposées par Plaine commune tel que des mini-croisières ou du street fishing.

La communication de l'Été du canal s'est avérée efficace. Sa couverture par les médias dans leur ensemble (presse papier, en ligne et audiovisuelle) a, une nouvelle fois, été très satisfaisante. Les campagnes d'affichage métro offertes d'une part par le Comité régional du tourisme et d'autre part par la RATP ont, elles aussi, contribué à la notoriété de l'événement. Le mini-site de *L'Été du canal* a vu sa fréquentation progresser de 18 % avec 2 000 sessions par jour pendant l'été.

Dans un contexte budgétaire qui reste difficile, le succès de cette 10^{ème} édition a été rendu possible par une **montée en charge des financements externes** ; sur un volume total d'environ 560 000 €, les activités de *L'Été du canal* prises en charge par le CDT ont été financées à hauteur de

- 37% par les contributions des collectivités,
- 40% par les contributions des partenaires et mécènes
- 23% par les produits des activités payantes.

Après cette dixième édition particulièrement réussie, le défi de **l'édition 2018** sera de maintenir le niveau.

Plusieurs événements nouveaux sont programmés le long du canal de l'Ourcq, témoignant de l'intérêt grandissant qu'il suscite. Pendant le mondial de football, *Les magasins généraux*, instance culturelle créée par BETC, organise un événement gratuit intitulé *Par amour du jeu* qui combine une exposition d'art contemporain sur le thème du football et un espace de loisirs de plein air sur la place de la pointe à Pantin. Sur l'autre rive du canal, *Alios développement*, porteur du projet d'aménagement de l'ancien site industriel Pouchard, met en place pendant tout l'été *La guinguette des grandes serres*, lieu de restauration et de détente qui sera accessible par un passeur de rive. Au mois de juillet enfin le parc de la Villette accueille le *Fab city campus*, grand rassemblement européen de *fablabs*, de *makers* et autres architectes de l'éphémère. De façon pérenne cette fois, le *Jardin 21*, situé à la limite de Paris et de Pantin devant l'ancienne *Halle aux cuirs*, offre au grand public un espace dédié à l'agriculture urbaine et un espace bar et restauration en musique. Des croisières de *l'Été du canal* seront programmées en relation avec ces événements et lieux.

Cette onzième édition développera et enrichira les expériences conduites avec succès en 2017.

Le programme de croisières sera conforté, en conservant l'accent mis sur les thèmes de la musique et des plaisirs de la table. La collaboration avec le *Cinéma en plein air* de La Villette sera reconduite sur le thème de la comédie musicale. Après l'expérience réussie en 2017, la croisière *Eloquentia* sera programmée plus souvent.

La mise en valeur du dispositif d'occupation éphémère des friches sera poursuivie. Le *port de loisirs* sera reconstitué sur un nouveau site, toujours à Bobigny, cette fois au sein du Parc de la Bergère, en collaboration avec le Département, Est ensemble, Séquano aménagement et les architectes de Bellastock ; la friche Miko à Bobigny utilisée les années précédentes est en effet devenue un chantier de construction.

En accord avec Plaine Commune et son office de tourisme et le soutien de Plaine commune développement, de nouvelles initiatives seront développées sur le canal Saint-Denis en coopération avec les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, en complément à la Street art avenue. La péniche sous-marin *Axolotl* y fera escale en juillet avec son parcours spectacle ouvert à tous et des croisières y seront organisées avec des acteurs culturels tels que *Le 6B* ou *La station*.

Le programme de croisières reliant le Parc de la Poudrerie sera amplifié, avec deux aller et retour le samedi et le dimanche. Le CDT en prendra l'entière responsabilité, en accord avec Canauxrama.

Naturellement, les villes de Bondy et Noisy ainsi que la ville de Pantin proposeront à nouveau des programmes de loisirs sportifs et culturels gratuits. Le *Barboteur*, bateau qui transforme les quais en terrasse de bar et se mue en scène de musique jettera l'ancre tout l'été à Pantin et dans le Parc de La Villette.

Enfin, un événement artistique de grande ampleur, confrontera le long du canal de l'Ourcq, des street artistes et artistes contemporains au patrimoine photographique du *studio Harcourt*. Sur une quinzaine de sites, entre le Pont de Bondy et le *Point éphémère* au début du canal Saint-Martin, les artistes, internationaux et locaux, s'inspireront de photographies du célèbre studio pour réaliser des œuvres souvent monumentales. La référence au patrimoine du *Studio Harcourt* et à l'image du Paris qu'il incarne fera figure de clin d'œil aux transformations urbaines dont le canal est porteur.

II – Le contrat de Destination Paris, la Ville augmentée

Ce contrat de destination conclu entre l'État, l'Office de tourisme et des congrès de Paris, les CDT des Hauts-de-Seine¹, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, l'Institut de Recherche et d'Études sur le Tourisme (IREST) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la RATP, le Welcome City Lab / Paris & Co et Atout France vise principalement à faire évoluer la destination Paris en favorisant :

- le renouvellement de son image touristique toujours très forte mais très classique,
- l'élargissement des pratiques touristiques à l'échelle de la carte du métro.

Il a été signé fin juin 2015 pour une durée de trois ans et s'achèvera donc en juillet 2018.

A ce stade, le bilan des actions engagées doit être dressé et en y incluant celles qui ont été conduites au premier semestre 2018 à l'heure où ce contrat peut être prolongé.

Le premier point à souligner concerne la dynamique de travail qui s'est établie entre les signataires du contrat dans le but de conjuguer leurs différentes compétences en matière de développement et d'ingénierie, de communication et de marketing ainsi que d'études et d'innovations.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2017, les activités du CDT 92 sont exercées directement par le Département

Autour de cinq thèmes définis comme prioritaires² un travail de consultation des acteurs concernés par ces thèmes a été réalisé afin d'établir le plan d'action.

En matière de communication et de promotion, le choix a été fait de porter les efforts des signataires de contrat sur la pleine prise en compte des objectifs du contrat dans leurs supports destinés aux touristes européens et français. Ce sont donc les outils de communication de l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et ceux de la RATP qui ont été l'objet de ces efforts.

Ainsi, les principales éditions papier de l'OTCP que sont le plan touristique de Paris (1,2 M d'exemplaires – 10 langues) et le City guide (300 000 exemplaires – 2 langues) ont été remaniés avec la vision territoriale élargie d'un Paris qui intègre totalement ses arrondissements auparavant considérés comme peu touristiques et les territoires bien desservis par les transports collectifs à l'extérieur du périphérique. La trace du périphérique y a été fortement estompée voire abolie afin de faire ressortir des attracteurs touristiques situés hors de l'hyper-centre touristique et en bannissant toute approche intra-muros/extra-muros.

Mais ce sont les outils numériques qui ont bénéficié des moyens les plus importants. Les contenus du site de l'OTCP, *parisinfo.com* (15 M. de visiteurs par an) ont été étoffés pour que soit intégrée la démarche du Contrat de destination :

- réalisation de dossiers thématiques en cinq langues (Art contemporain, La nuit/ La fête, Nature en ville, Art dans la ville/Street art, Ville cosmopolite) ;
- réalisation de reportages photographiques et de vidéos sur ces mêmes thèmes pour alimenter les dossiers thématiques mais aussi les réseaux sociaux et dossiers de presse.

Naturellement, des liens sont systématiquement établis entre les contenus de ces dossiers et les sites des autres partenaires, notamment *tourisme93.com* dans ses deux versions, française et anglaise.

L'application *Next stop Paris*, mise à disposition des touristes par la RATP, intègre elle aussi la vision élargie de Paris et de ses points d'intérêt touristique. Dans sa nouvelle version, le site *ratp.fr* comporte une rubrique tourisme en 10 langues (visiter Paris) dont la page d'accueil réserve des zones dont les contenus sont définis et rédigés par les CDT. Cette rubrique en cours de refonte sera organisée dans les mois à venir autour d'une carte correspondant au réseau de transport en commun dans l'esprit du Contrat de destination.

Au-delà des outils propres aux signataires du contrat, un plan de promotion et de communication commence à être mis en œuvre en direction de la presse, des rédacteurs de guides touristiques, des blogueurs et influenceurs ainsi que des tour-opérateurs. Il comporte :

- des voyages de presse, blogueurs et influenceurs entièrement consacrés à l'offre non classique sur l'échelle territoriale du Contrat de destination dont l'un a eu lieu à l'occasion des Rendez-vous France en mars 2018 ; parmi les journalistes, seront visés selon les cas, la presse tourisme ou les correspondants à Paris de la presse étrangère ; une agence de presse est mandatée pour animer ce travail ;
- des éducteurs destinés aux tours opérateurs, notamment à l'occasion des Rendez-vous France également.

Enfin, Atout France a établi la liste des principaux éditeurs de guides européens consacrés à Paris afin que soit engagées auprès d'eux des démarches visant à faire évoluer leur vision de Paris, dans l'esprit du contrat de destination.

En matière de structuration et de commercialisation de l'offre non classique, les rencontres de travail avec les porteurs de ce type de produits touristiques ont fait ressortir la possibilité d'ouvrir de nombreuses visites à une clientèle anglophone et la nécessité d'en élargir considérablement la distribution en ligne a été soulignée. Les sites des CDT de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ont ainsi mis en vente sur leur boutique nombre de ces visites consacrées notamment au street art ou à la ville cosmopolite. Leur succès auprès d'un public majoritairement francilien a confirmé la nécessité d'en faciliter la commercialisation auprès de publics touristiques anglophones et francophones par la création d'une boutique en ligne qui leur soit destiné.

Ce projet se concrétise par la fusion engagée entre les boutiques en ligne des CDT 93 et 94 et le développement d'une version anglophone.

Cette boutique en ligne à l'échelle du Grand Paris a pour adresse *exploreparis.com*. Sa mise en service, en version anglaise d'abord, puis en version française s'étale sur le premier semestre 2018. Si la version française aura d'emblée comme clientèle, celle des habitué(e)s de *tourisme93.com* et *tourisme-valdemarne.fr*, la réussite de la version anglaise repose entièrement sur un important travail de référencement et d'acquisition de liens. Pour y faire face, une mission doit être

² La ville festive et créative et la nuit, la ville monde, l'art dans ville, avec notamment le street art, l'art contemporain et de la nature en ville.

confiée à un spécialiste des réseaux sociaux d'une part et le travail de référencement et d'acquisition de liens sera l'objet du stage de longue durée d'un étudiant en master de communication d'autre part.

En matière d'études et d'observation, des étudiants de l'IREST ont conduit une première étude sur les prescripteurs et les influenceurs concernant les jeunes européens et ont interrogé quelques éditeurs de guides touristiques français sur les possibilités d'élargir le Paris qui est présenté dans leurs éditions. Une équipe de recherche de l'EIREST (Paris I) et de l'ESILV (Université Léonard de Vinci) a engagé une étude à partir des traces numériques laissées par les touristes (images et commentaires sur Instagram, Airbnb et Tripadvisor). L'analyse porte sur la densité et la circulation des touristes ainsi que les champs lexicaux utilisés. Les données, issues du big data, devront éclairer la connaissance des pratiques des touristes en s'intéressant à des lieux et sites situés en dehors de l'hyper-centre touristique. Au plan thématique, l'étude portera sur les pratiques touristiques autour du street art, des quartiers à forte identité étrangère et aux lieux festifs.

En matière d'innovation une rencontre entre une cinquantaine d'acteurs du tourisme et une quinzaine de start-up a été organisée au Welcome city lab en décembre 2017. Des contacts établis à cette occasion vont donner lieu à des rencontres plus approfondies entre acteurs pour déboucher sur des projets. D'autres rencontres, seront organisées sur différents territoires afin de faciliter la participation d'acteurs locaux plus nombreux.

L'avenir du contrat de destination est en question en 2018 puisqu'il arrive à son terme fin juin 2018. Du côté de l'État, le conseil de pilotage du tourisme a décidé en octobre dernier de pérenniser la procédure des contrats de destination et a fait connaître sa position : il souhaite que notre contrat de destination fasse l'objet d'un avenant qui en prolonge la durée pour trois années. Mais il n'est prêt à y consacrer que 20 000 € au total contre 75 000 € dans le contrat initial du fait de la réduction générale des crédits qui sont consacrés à ce dispositif. De leur côté, les autres signataires du contrat ont manifesté leur souhait unanime de signer un avenant de prolongation. Alors que la démarche portée par le contrat *Destination Paris, la Ville augmentée* s'inscrit dans le long terme, il aurait été particulièrement contreproductif de stopper la dynamique engagée. Elle devra donc se poursuivre, avec des moyens réduits de la part de l'État.

A l'occasion de ce qui sera la deuxième phase du Contrat de destination, le Comité régional du tourisme est sollicité pour y adhérer, le Conseil régional ayant approuvé un amendement à son Schéma régional du tourisme qui s'y réfère.

Enfin, la possibilité d'intégrer d'autres partenaires au pilotage de ce contrat, notamment l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris, fait également l'objet de réflexions qui devront déboucher en 2018.

III – Les principales actions de développement, de promotion touristique et de communication

Le CDT a continué d'accompagner plusieurs projets de développement qui ont un lien avec le rayonnement touristique du territoire, en relation avec les **collectivités locales et les établissements publics territoriaux**.

C'est le cas avec Est ensemble avec qui il a conclu une convention triennale de partenariat, à l'image de celle qui existe de longue date avec Plaine Commune. Cette convention confirme la mission d'accompagnement de son Université populaire dont la première saison avait été consacrée au rôle des transports dans le développement urbain et dont la deuxième concerne les métiers d'art. Le CDT est également associé à la démarche de conception et de préfiguration du *Parc de hauteurs* que formera la mise en réseau des parcs situés sur le plateau réunissant les villes de Montreuil, Bagnolet, Romainville, Les Lilas, Pantin mais aussi du 19^{ème} arrondissement de Paris et de Fontenay-Sous-Bois. Le CDT accompagne également Est ensemble dans la mise en place de visites pour les salariés des entreprises sur la pause déjeuner. Enfin le CDT a apporté sa contribution à l'élaboration du schéma de développement hôtelier d'Est ensemble comme il l'avait fait avec Plaine commune.

Naturellement, il est associé au travail de l'association « *Suivez la flèche* » qui est en charge du **remontage de la flèche de la Basilique Saint-Denis** ; ce projet fait désormais l'objet d'une convention avec le Ministère de la Culture.

Il s'attache à faire progresser **la mise en réseau des lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale** qui avait fait l'objet d'une étude en 2013 et dont l'actualité se manifeste par l'avancée de plusieurs projets qui concernent la gare de déportation à Bobigny, le quai aux bestiaux à Pantin, le Fort de Romainville, la création d'un nouveau lieu pour le Musée de la Résistance Nationale à Champigny...

Sur la Marne, le CDT de la Seine-Saint-Denis continue de prendre part, avec les collectivités concernées et de nombreux autres partenaires, au travail conduit par son homologue du Val-de-Marne qui a obtenu la mention d'**Itinéraire culturel européen** et ainsi que des financements européens pour le projet STAR cities élaboré avec six autres partenaires européens. Il continue d'accompagner les **Passeurs de Marne** mis en place par les communes de Gournay, Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne. Le CDT est également attentif au développement de l'**archéosite** conduit par le Département. Il accompagne également le projet de développement du **Musée Eugène Carrière** à Gournay-sur Marne.

Sur le canal de l'Ourcq, la procédure de délégation de service public en vue de la création **du port de plaisance de Pantin** est désormais lancée par la Ville de Paris et le port verra le jour en 2019 ou 2020.

Le CDT participe activement au développement de *l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France* qui s'élargit à de nouveaux adhérents.

Il participe à la mise en place des **conventions « Sécurité tourisme »** qui, sous la conduite du Préfet, concernent plusieurs sites dont la Basilique et les Puces de Saint-Ouen.

Sur un plan plus institutionnel, le CDT a pris part à la concertation conduite par le Conseil régional d'Ile-de-France avec le CRT autour de l'élaboration du nouveau **Schéma régional du tourisme** et a œuvré avec succès à la prise en compte dans ce schéma de la démarche du contrat de destination *Paris, la Ville augmentée*.

Dans le cadre des appels à projets *Inventons la métropole* et *Réinventer la Seine* le CDT a été consulté par des candidats sur de nombreux sites et propose d'apporter son concours à ceux de ces projets qui sont en relation avec le développement touristique, à l'image des sites Babcock à La Courneuve, Ecocité à Bobigny, Montceux à Sevran ou du Fort de Romainville.

À une échelle plus large, il continue de collaborer avec les porteurs de l'ambitieux projet de création du **sentier métropolitain du Grand Paris**.

En matière de promotion du territoire, le CDT participe pleinement à la promotion et la vitalité de la marque de territoire **In Seine-Saint-Denis** initiée par le Président du Conseil départemental et qui rassemble désormais plusieurs centaines d'ambassadeurs.

En matière de **promotion touristique**, on retiendra, en 2017, l'initiative intitulée *Escapades insolites* qui a réuni 130 comités d'entreprises le 29 juin pour six parcours de découvertes et un workshop avec une quarantaine d'exposants à la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur à Saint-Denis. En 2018, c'est dans le domaine du **tourisme d'affaires** que se déroulera *Tendance Mice*, qui prendra la forme d'une dizaine d'éductours à destination des agences événementielles et des entreprises à l'échelle du Grand Paris et se conclura par un workshop dans un lieu emblématique des lieux dédiés aux événements d'entreprises. Cette initiative est organisée en partenariat avec l'Office de tourisme de Paris, le CDT du Val de Marne et le Département des Hauts de Seine.

Les Rendez-vous France, qui réunissent chaque année près d'un millier de tour-opérateurs du monde entier, ont eu lieu les 27 et 28 mars 2018 à la Porte de Versailles. Sur la proposition de l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris, la soirée d'accueil organisée conjointement par Atout France, le Comité régional du tourisme et l'OTCP, a réuni près d'un millier les tour-opérateurs au sein du Marché aux Puces de Saint-Ouen. Le dîner s'est déroulé au sein même du marché Serpette. Cette soirée, qui a été très appréciée des tour-opérateurs a permis que s'engage, sous la conduite de l'Office de tourisme de Plaine Commune, un travail de définition d'une stratégie de développement touristique des puces avec l'ensemble des acteurs concernés.

La coopération avec les structures culturelles du territoire s'est poursuivies en faisant plus de place au numérique en matière de communication. Nombreux sont les responsables de communication et de relations avec les publics de ces structures qui souhaitent trouver des occasions de rencontres et d'échanges avec leurs homologues. Une première initiative a eu lieu début 2018 au Nouveau théâtre de Montreuil : une soixantaine de participants ont pris part à des ateliers sur les thèmes de l'utilisation des réseaux sociaux, les relations avec les entreprises et la recherche de nouveaux publics.

En matière de communication, les éditions papier restent réservées à *L'Été du canal* qui a bénéficié, en 2017 et continuera de bénéficier en 2018 d'une campagne d'affichage dans le métro financée par le Comité régional du tourisme.

La fréquentation du site Internet *tourisme93.com* a marqué le pas en 2017, avec 2.6 millions de sessions et 6 millions de pages vues. Ce tassement tient au score élevé qu'avait permis l'année précédente l'Euro de football qui avait représenté, à lui seul, 5% du trafic. Malgré ce contexte, il faut noter la légère progression de la version du site en langue anglaise. Il est raisonnable de fixer l'objectif pour 2018 d'approcher à nouveau les 3 millions de sessions avec un progrès qui devrait être notable de la fréquentation anglophone.

Sur les réseaux sociaux la barre des 5000 fans a été franchie sur Facebook et le nombre de 3000 followers sur Twitter approche les 3500. L'effort, portera en 2018 sur les cibles anglophones en relation avec le lancement de la version anglaise de la boutique *explorepatis.com*.

Le travail de relations avec la presse a, une nouvelle fois, porté ses fruits pour *L'Été du canal* mais également sur d'autres thèmes. Des partenariats avec des titres de presse loisirs en ligne sont prévus pour l'édition 2018 de l'Été du canal.

IV – Le développement des visites, balades et croisières

Les visites balades et croisières proposées au public individuel comme aux groupes ont connu une hausse sensible en volume comme en chiffre d'affaires en 2017.

Avec plus de 34 000 participants, les visites, balades et croisières commercialisées par le CDT sont encore en hausse par rapport à la très bonne année 2016.

Ce sont **les activités destinées aux groupes** qui ont connu une augmentation sensible avec 426 groupes reçus (+10%) et 13 600 personnes (+12 %). Le chiffre d'affaires correspondant dépasse les 320 000 € HT (+ 16%) pour une marge de 52 000 €.

Pour ce qui concerne **le public individuel**, le nombre de dates de visites, balades ou croisières continue de progresser avec 1320 dates (940 payantes et 380 gratuites) en 2017 soit une moyenne proche de quatre visites par jour. Le nombre de participants reste élevé avec 20 500 participants. Le chiffre d'affaires des activités destinées au public individuel atteint 185 000 € (HT) et progresse de 6,5 % ; cette hausse est tirée par les activités de *L'Été du canal*.

En 2018, les activités destinées aux groupes risquent de connaître un fléchissement lié à une reconfiguration à la baisse des visites de la Cité du cinéma (visite très prisée des groupes) pour des raisons internes à ce site.

L'impact des activités en langue anglaise ne sera sans doute pas très important en 2018, leur montée en charge devant être progressive.

Il est, par conséquent, raisonnable de viser le maintien d'un nombre global supérieur à 30 000.

V – Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

La perspective des Jeux de 2024 mérite évidemment un engagement immédiat dans une course de longue haleine.

Ce qui est en jeu, c'est naturellement la réussite de cet immense événement mondial et ses retombées touristiques ultérieures, mais c'est plus encore l'héritage que pourront en recueillir le territoire et les habitants de Seine-Saint-Denis.

Le CDT s'engage pleinement dans *La Fabrique des Jeux*, une structure de production d'idées tous domaines confondus pour penser et orchestrer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Au sein de cette instance, mise en place par le Conseil départemental, il pourra apporter son concours aux réflexions et actions conduites par d'autres acteurs et touchant aux réseaux dans lesquels il est actif : ceux de la culture, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, du développement durable et, bien sûr du sport et des loisirs.

Il portera parallèlement la question des Jeux olympiques dans le cadre de ses relations de travail avec ses partenaires institutionnels de la Région et de Paris sur tous les terrains qui concernent directement le tourisme, notamment celui des infrastructures d'hébergement ou de l'accueil et de la formation.

Un programme spécifique de visites et de balades urbaines en lien avec les Jeux olympiques sera conçu et mis en œuvre avec de nombreux partenaires locaux. Elles se structureront autour de deux axes :

- celui des infrastructures urbaines qui vont apparaître au fil du projet olympiques qu'il s'agisse des équipements sportifs, des transports, des ouvrages d'art, des nouveaux quartiers...
- celui de l'histoire humaine des sélectionnés olympiques ayant vécu ou travaillé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et, à travers eux, l'histoire sociale qu'elle révèle.

En tout état de cause, 2024 constituera désormais un fil rouge pour l'activité du CDT.

Mme DELLAC donne la parole à **M. HANOTIN**, conseiller départemental délégué au sport et à l'organisation des grands événements.

M. HANOTIN estime que l'importance des Jeux olympiques et paralympiques pour la Seine-Saint-Denis et ses habitants réside avant tout dans l'héritage qu'ils légueront pour les 30 ans qui suivront 2024. Et cet héritage se prépare maintenant. C'est dans ce but que le Président du Conseil départemental a lancé la *Seine-Saint-Denis 2024 La Fabrique*, une structure de production d'idées tous domaines confondus pour penser et orchestrer l'héritage des Jeux. Des acteurs du territoire, parmi lesquels le CDT, sont appelés à y travailler ensemble dans tous les domaines. Le tourisme est évidemment un domaine important de ce point de vue et M. Hanotin propose d'organiser une rencontre, à la rentrée avec le CDT autour de ces questions.

Mme DELLAC souscrit à cette proposition et souligne combien l'action du CDT s'inscrit dans la perspective olympique notamment en matière de visibilité internationale, d'offre aux spectateurs attendus et de travail bien en amont avec les habitants.

Mme BITON interroge M. Hanotin sur ce que sera l'olympiade culturelle.

M. MOLIN suggère l'édition d'un livre consacré au territoire en utilisant toutes les ressources dont il dispose, notamment dans le monde universitaire.

Mme DENIS s'interroge sur la possibilité de créer dans la perspective olympique une fondation qui travaillerait sur l'histoire sociale du département.

M. HANOTIN considère que toutes les propositions doivent être étudiées. Sur l'olympiade culturelle, il indique que cette notion est très vague et que selon les cas elle a donné lieu à des initiatives très différentes. Si le sujet est d'importance pour la Seine-Saint-Denis dont le foisonnement culturel est un atout remarquable, il paraît souhaitable qu'un travail de définition et construction soit réalisé dans les mois qui viennent.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale APPROUVE le bilan d'activité 2017 et les perspectives d'action 2018

B – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

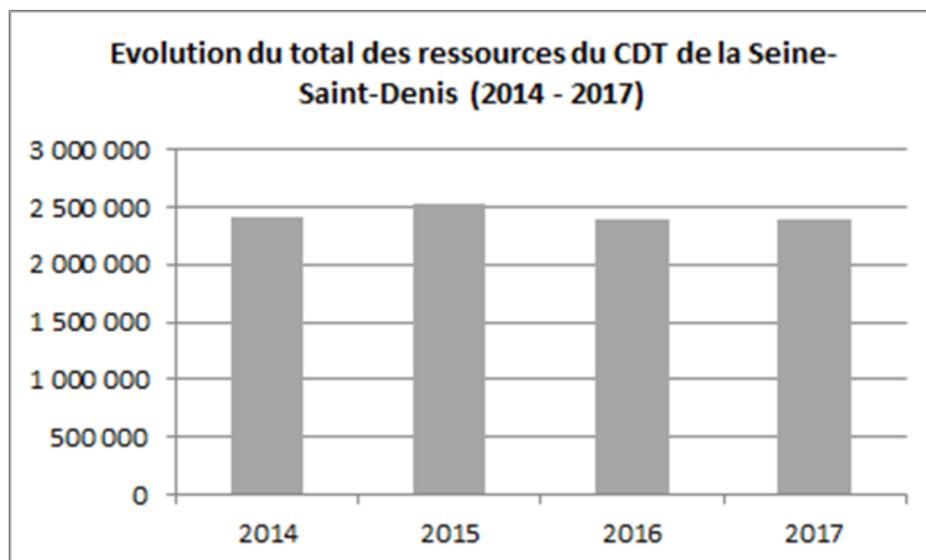
Mme DELLAC rappelle que **Mme PERROT**, trésorière, ne peut être présente à l'assemblée pour des raisons de santé et lui souhaite de se rétablir rapidement. En son absence, elle demande à **M. ORANTIN**, directeur de présenter les comptes 2017 :

L'équilibre du budget devait être tenu en 2017 en tenant compte d'une nouvelle baisse de la subvention départementale, conformément à la convention triennale d'objectifs et de moyens signée avec le Conseil départemental qui a fixé le cap d'une réduction de 250 000€ de cette subvention sur trois ans.

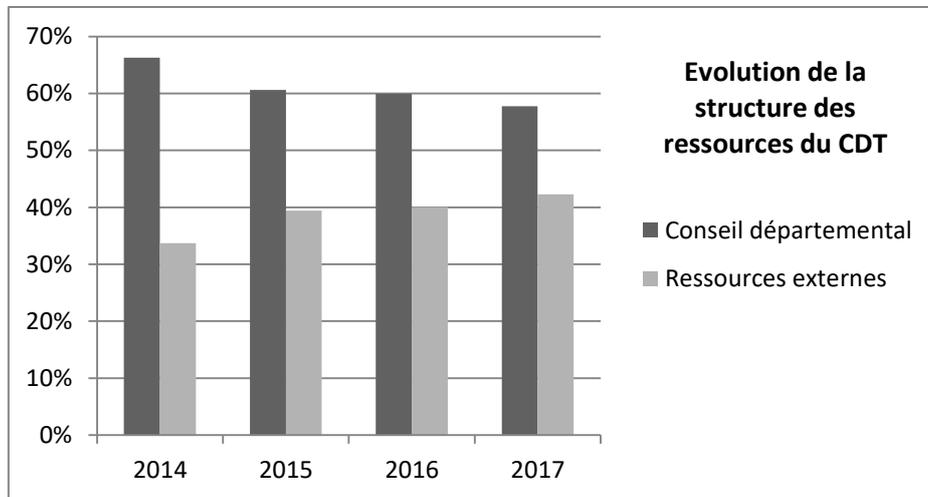
Cet objectif a été tenu puisque le compte de résultat dégage un excédent d'environ 11 000 € contre un déficit de 20 000 € en 2016. C'est la capacité du CDT à mobiliser de nouvelles ressources propres qui a permis d'atteindre ce résultat.

1 – Le CDT a continué à mobiliser des ressources propres plus importantes

Comme en témoigne le graphique ci-dessous, le CDT a continué de dégager de nouvelles ressources alors que la part de la subvention de Département recule ; il a ainsi maintenu dans l'ensemble le niveau total de ses ressources.

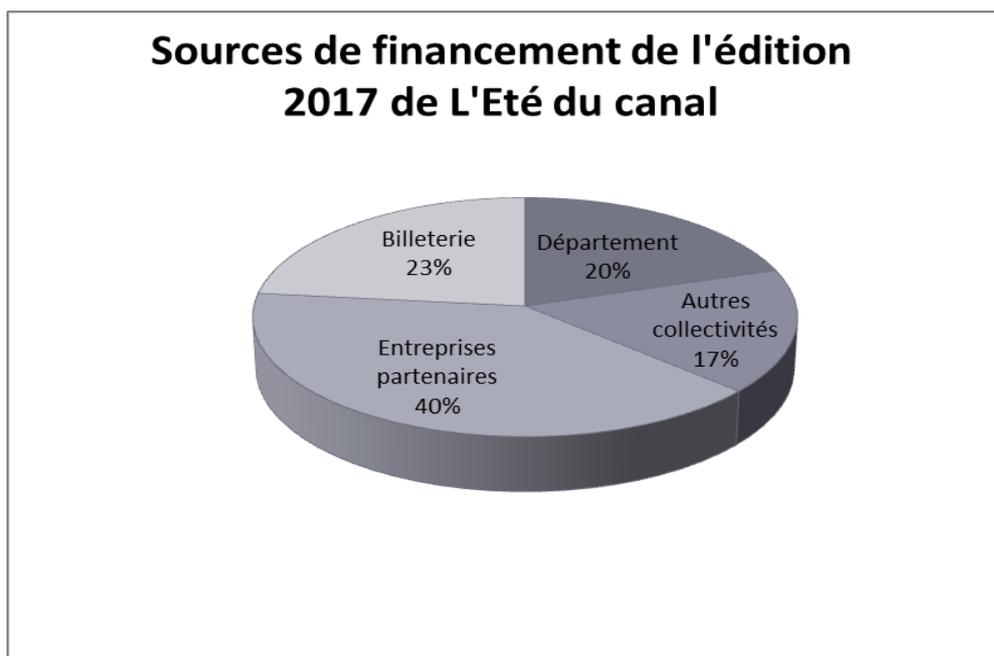


En 2017, la subvention du Département représente 58% des ressources du CDT contre 66% en 2014 et les ressources externes continuent de progresser pour atteindre 42%.



Année	Conseil départemental	Ressources externes
2014	66%	34%
2015	61%	39%
2016	60%	40%
2017	58%	42%

C'est sur le financement de *L'Été du canal* que cette augmentation des ressources propres est la plus sensible. Sur un coût total d'environ 560 000 €³ en 2017, l'événement a été financé à 80% par d'autres ressources que la subvention du Département.



³ Calcul établi sur le coût total de l'événement, y compris la part de charges de structure qui lui est imputée

2 – Les grands équilibres du budget ont été respectés

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des comptes 2017 en regard du budget de l'exercice et du réalisé 2016

a – Les charges

Les charges de personnel sont en baisse sur 2016 et inférieures au budget de 26 000 € ; cette baisse est principalement liée à deux départs :

- le remplacement de l'un a été tardif ;
- le poste de l'autre est passé d'un plein-temps à un mi-temps.

Les charges de structure sont en léger recul par rapport à 2016 grâce au maintien des efforts de gestion prévus au budget.

Les cotisations et charges diverses sont très proches des prévisions et au même niveau qu'en 2016.

Les charges d'études et d'observation sont au même niveau qu'en 2016 ; elles concernent le suivi de l'activité hôtelière qui avait été omise, par erreur, au budget.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont légèrement supérieures à la prévision : la menace d'un contentieux relatif à l'utilisation de droits photos sur le site Internet a fait l'objet d'une provision de 2000 €.

Les charges de promotion et communication sont supérieures de 30 000 € à la prévision et mais en recul de 35 000 € par rapport à 2016. Ce dépassement est lié à des développements Internet et au versement de la participation du CDT au contrat de destination dont le programme a été mis en œuvre plus rapidement que prévu.

Hors activité commerciale et actions de développement touristique, les charges s'élèvent donc à 1 693 000 € et sont supérieures de plus de 12 000 € au budget. Elles sont néanmoins en recul de plus de près de 90 000 € sur le réalisé 2016.

b – Les produits

Pour ce qui est des produits, **la subvention du Conseil départemental** est, à 1 000 € près, égale à la prévision, soit un recul de 52 000 € sur 2016.

Les subventions des autres grandes collectivités et territoires, avec 118 000 €, sont au niveau prévu au budget et réalisé en 2016.

Les contributions des autres partenaires dépassent 240 000 €. Elles sont supérieures de 30 000 € au budget et de 41 000 € au réalisé 2016.

Les cotisations sont au niveau prévu.

Les produits divers, sont inférieurs de 14 000€ à la prévision du fait du règlement direct par AGEFOS PME de certaines charges de formation et d'un retard de notification de financement de formation professionnelle qui sera corrigé en 2018.

Les produits liés aux actions de promotion et de communication sont inférieurs de 11 000 € à la prévision du fait :

- d'une pause dans les actions cofinancées en tourisme d'affaires avec le départ de la responsable de ce secteur qui a été tardivement remplacée ;
- d'une réalisation légèrement inférieure à la prévision des recettes en tourisme d'agrément.

Ils n'intègrent pas le concours apporté par le Comité régional du tourisme avec la campagne d'affichage métro pour *L'Été du canal*, qu'il a prise en charge directement.

3 – Les charges et produits de l'activité de commercialisation et de développement touristique

La vente de prestations est supérieure de 16 000 € à la prévision tandis que **les charges** correspondant sont à peine plus élevées qu'au budget. Comparé au réalisé 2016 le volume d'affaires augmente de plus de 50 000 € soit 10%.

Ce sont principalement les **activités destinées aux groupes** qui sont à l'origine de cette augmentation.

Les comptes de *L'Été du canal* résumés dans le tableau ci-dessous font apparaître des charges directes à hauteur de 391 000 €, en légère augmentation sur 2016 (4%). Si l'on affecte également à *L'Été du canal* la part des charges de structure et de personnel du CDT qui lui revient, le coût total de l'événement s'élève à 560 000 €. Mais c'est surtout la structure du financement de *L'Été du canal* qui évolue fortement. Les contributions des entreprises privées et

parapublics représentent désormais 43% (contre 32% en 2016) ; la billetterie des navettes et des croisières représente 25% (contre 21 % en 2016) et les apports des collectivités publiques ne représentent plus que 32% (contre 47% en 2016).

En conclusion, les comptes 2017 confirment que les objectifs fixés par le budget ont été atteints comme ceux de la convention triennale conclue avec le Département.

Le léger excédent permet de maintenir la situation financière du CDT avec des fonds associatifs (-81 625 €) largement couverts par la provision pour indemnités de fin de carrière (+117 764 €). La situation de trésorerie de l'association lui permet ainsi de ne plus avoir recours à des découverts bancaires épisodiques.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale APPROUVE les comptes de l'exercice 2017 et DECIDE D'AFFECTER le résultat en report à nouveau débiteur qui, après affectation, s'élèvera à 259 737 €.

SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT 2017

Approuvé par l'assemblée générale le 26 juin 2018

CHARGES	REALISE 2016	BUDGET 2017	REALISE 2017	PRODUITS	REALISE 2016	BUDGET 2017	REALISE 2017
CHARGES DE PERSONNEL	1 406 777	1 383 700	1 357 925	SUBVENTION CONSEL. DEPARTEMENTAL	1 430 000	1 376 500	1 377 500
Salaires	919 034	906 300	893 684	AUTRES SUBVENTIONS	106 000	118 000	118 000
Charges	404 431	405 300	390 240	Ville de Paris	49 000	49 000	49 000
Taxe sur les salaires	50 280	44 800	44 456	Est Ensemble	10 000	28 000	28 000
Autres charges et formation	54 736	57 700	53 367	Seine Communne	47 000	41 000	41 000
CICE	-21 704	-30 400	-23 822	Région Ile-de-France			
CHARGES DE STRUCTURE	115 881	111 600	111 779	CONTRIBUTIONS DIVERS PARTENAIRES	201 133	212 500	242 531
Loyers et charges	23 487	19 400	17 617				
Assurances	2 962	3 000	2 972	ETUDES, EXPERIMENTATIONS, OBSERVATION	0	0	0
Frais de télécommunication	10 875	10 900	10 735	PRODUITS DIVERS	16 377	24 000	9 509
Frais postaux	1 613	1 400	2 090	Produits financiers	1 430	1 300	1 005
EDF-GDF	5 677	6 900	7 678	Produits exceptionnels	9 664	10 000	7 164
Frais de déplacement, de mission et réception	13 452	13 200	13 643	Participations aux actions de formation (sc	5 283	12 700	1 340
Maintenance (logiciels, alarme, téléphone...)	4 996	5 300	5 406	PROMOTION COMMUNICATION	105 025	70 300	59 133
Hébergement maintenance serveur internet	4 898	4 500	5 406	Tourisme d'affaires	53 346	6 700	0
Entretien et réparations des locaux et véhicule	22 083	20 800	21 659	Tourisme d'agrément	51 679	63 600	59 133
Honoraires, frais d'actes, droits de timbre	13 120	14 400	14 959				
Documentation, colloques et séminaires	3 985	3 900	3 423	VENTE DE PRESTATIONS	1 873 094	1 808 800	1 814 673
Fournitures administratives et imprimés	3 675	3 700	3 849	Sous-total	512 610	549 100	571 188
Taxes diverses	5 058	4 200	4 538	CA Navettes fluviales Ete du canal	34 093	37 000	42 187
COTISATIONS	10 428	10 300	10 698	CA activités destinées aux individuels	1 74 626	178 300	173 560
RN2D	8 971	8 500	8 502	CA activités destinées aux groupes	279 134	307 800	324 388
APS	1 317	1 700	1 675	Commissions sur réservations hôtelières	16 228	16 200	15 860
Divers	140	100	521	CA prestations diverses	8 529	9 800	15 193
ETUDES, EXPERIMENTATIONS, OBSERVATION	0	0	5 400	CAVEAU	2 385 704	2 357 900	2 385 862
CHARGES DIVERSES	6 450	6 500	6 855	DEFICIT	14 636		
Charges financières et services bancaires	2 536	3 000	3 615	TOTAL	2 400 340	2 357 900	2 385 862
Charges exceptionnelles	3 914	3 500	3 240				
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	20 630	17 900	19 698				
PROMOTION COMMUNICATION	216 411	150 900	180 948				
Tourisme d'affaires	50 937	9 500	1 985				
Tourisme d'agrément	165 474	141 400	1 78 963				
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION	1 776 577	1 680 900	1 693 303				
Sous-total	623 763	677 000	680 712				
Stations non revenues	81 573	89 600	81 110				
Navettes fluviales Ete du canal	128 620	142 900	147 626				
Activités destinées aux individuels	181 394	183 400	179 493				
Activités destinées aux groupes	232 176	261 100	272 483				
TOTAL CHARGES	2 400 340	2 357 900	2 374 015				
EXCEDENT	2 400 340	2 357 900	1 1 847				
Mouvements comptables (fonds dédiés)							
TOTAL COMPTABLE							

Présentation synthétique du compte de résultat 2017

Approuvé par l'assemblée générale le 26 juin 2018

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DE PERSONNEL	1 357 925	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 377 500
Salaires	893 684		
Charges	390 240	AUTRES SUBVENTIONS	118 000
Taxe sur les salaires	44 456	Ville de Paris	49 000
Autres charges et formation	53 367	Est Ensemble	28 000
CICE	-23 822	Plaine Commune	41 000
CHARGES DE STRUCTURE	111 779		
Loyers et charges	17 617		
Assurances	2 972	CONTRIBUTIONS DIVERS PARTENAIRES	242 531
Frais de télécommunication	10 735		
Frais postaux	2 090	PARTICIPATIONS EMPLOIS AIDES	0
EDF-GDF	7 678	Etat	0
Frais de déplacement, de mission et réception	13 643	Région	0
Maintenance (logiciels, alarme, téléphone...)	3 210		
Hébergement maintenance serveur Internet	5 406	COTISATIONS ADHERENTS	8 000
Entretien et réparations des locaux et véhicule	21 659		
Honoraires, frais d'actes, droits de timbre	14 959	PRODUITS DIVERS	9 509
Documentation, colloques et séminaires	3 423	Produits financiers	1 005
Fournitures administratives et imprimés	3 849	Produits exceptionnels	7 164
Taxes diverses	4 538	Participations aux actions de formation (scc civique)	1 340
COTISATIONS	10 698	PROMOTION COMMUNICATION	59 133
Tourisme et territoires	8 502	Tourisme d'affaires	0
AFS	1 675	Tourisme d'agrément	59 133
Divers	521		
ETUDES, EXPERIMENTATIONS, OBSERVATION	5 400	VENTE DE PRESTATIONS	571 188
CHARGES DIVERSES	6 855	CA Navettes fluviales Eté du canal	42 187
Charges financières et services bancaires	3 615	CA activités destinées aux Individuels	173 560
Charges exceptionnelles	3 240	CA activités destinées aux groupes	324 388
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	19 698	Commissions sur réservations hôtelières	15 860
PROMOTION COMMUNICATION	180 948	CA prestations diverses	15 193
Tourisme d'affaires	1 985		
Tourisme d'agrément	178 963		
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION	680 712		
Prestations non revendues	81 110		
Navettes fluviales Eté du canal	147 626		
Activités destinées aux individuels	179 493		
Activités destinées aux groupes	272 483		
TOTAL CHARGES	2 374 015	TOTAL	2 385 862
EXCEDENT	11 847		
TOTAL CHARGES	2 385 862		
Mouvements comptables (fonds dédiés)	15 000	Mouvements comptables (fonds dédiés)	15 000
TOTAL COMPTABLE	2 400 862	TOTAL COMPTABLE	2 400 862

ETE DU CANAL 2017 - REALISE			
CHARGES*	Valeur en €	PRODUITS	Valeur en €
Loisirs et événements gratuits	81 109,67	Département	110 791,58
Bals	16 130,00	Ville de Paris	49 000,00
Pênières	19 156,00	Est ensemble	10 000,00
Conteneur Pantin	795,07	Plaine commune	13 000,00
Equipements sportifs Noisy-Bondy	17 060,00	Autres collectivités	21 000,00
Port de loisirs contributions aux événements artistiques	19 273,43	Autres partenaires publics et mixtes	48 500,00
Port de loisirs régie, bricolage, scène, gardiennage	8 695,17	Entreprises partenaires	173 031,43
Navettes	147 546,44	Billetterie navettes	42 187,47
Croisières et balades	98 788,03	Vente de prestations croisières, balades, bar	86 429,69
Communication	40 939,99	Affectation de divers produits de structure	2 071,00
Pers onnel accueil / vente billets	22 611,00		
TOTAL CHARGES DIRECTES	390 995,13		
Conception, pilotage et autres charges de structure	165 416,87		
TOTAL CHARGES	556 412,00	TOTAL	556 412,00

* Les charges supportées par les communes pour les activités qu'elles organisent, par Est ensemble dans le cadre du dispositif d'occupation éphémère des friches, par les initiateurs et partenaires de Partir en livres ne sont pas intégrées à ce tableau.

C – INFORMATION SUR LE BUDGET DE L'EXERCICE 2018

En l'absence de **Mme PERROT**, trésorière, **Mme DELLAC** demande à **M. ORANTIN**, directeur de présenter le budget 2018 de l'Association :

Le Conseil d'administration a adopté le budget de l'Association pour l'exercice 2018 lors de sa réunion du 11 janvier 2018.

La convention triennale signée avec le Département en 2016, arrivera à son terme en 2018. La baisse de la subvention départementale qu'elle programme atteindra, cette année, les 250 000 € que cette convention avait prévus par rapport à 2015.

Comme cela a été possible en 2016 et en 2017, le budget 2018 prévoit de faire face à cette baisse sans réduction d'activité, par une gestion la plus serrée possible des charges conjuguée à la mobilisation de ressources externes et l'augmentation des produits liés aux activités.

Ainsi, le budget⁴ approuvé par le Conseil d'administration pour l'année 2018 reste dans le même étiage depuis 2015⁵. Mais la part de la subvention départementale est passée depuis lors de 63% à 52 % des ressources de l'association.

1 – Les charges

Les charges de personnel s'élèvent à 1,36 M€. Elles sont en recul par rapport au budget 2017 (-1,3%) du fait du départ plusieurs salariés et des conditions de leur remplacement :

- réduction de l'effectif d'un demi équivalent temps plein ;
- recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- absence d'ancienneté chez les nouveaux recrutés.

Les charges de structure, les cotisations comme les charges diverses sont relativement stables.

L'observation hôtelière a été rétablie à hauteur de 5 000 €.

La dotation aux provisions est réduite d'un quart du fait de la fin de l'amortissement de travaux effectué en 2012.

Les charges de promotion s'élèvent à 187 000 € ce qui représente une augmentation de 25 % liée à l'opération *Tendances MICE* qui est programmée en 2018 ; mais cette augmentation est intégralement compensée par des produits.

Hors activité commerciale et actions de développement touristique, les charges s'élèvent donc à 1 694 000 €, en hausse de 13 000 € sur le budget 2017.

2 – Les produits

Avec **1,26 M€**, la baisse de la **subvention départementale** représente 116 000 €.

La subvention de la Ville de Paris est estimée au même niveau qu'en 2017 et celles **d'Est ensemble** et de **Plaine commune** reculent respectivement de 3 000 et de 5 000 €, Plaine commune, diminuant à

⁴ Voir budget en annexe

⁵ 2,41 M€ en 2015 – 2,46 M€ en 2016 - 2,36 M€ en 2017 - 2,41 M€ en 2018

nouveau, pour des raisons budgétaires, son engagement dans la diffusion des dépliant de la Basilique et des Pucés gérée par le CDT.

La **contribution des partenaires** privés de *l'Été du canal* est évaluée à 240 000 €. Si ce montant manifeste une hausse de près de 15% sur le budget 2017, il est égal au réalisé.

Les produits divers sont en hausse de 16 000 € du fait d'une reprise sur provision pour indemnité de fin de carrière.

Les participations aux actions de **promotion et de communication** progressent de la même façon que les charges du fait de l'opération *Tendance MICE*.

Hors activité commerciale et actions de développement touristique de *l'Été du canal*, les produits s'élèvent donc à 1 768 000 € et sont en recul de 41 000 € sur le budget 2017.

3 – Les charges et produits de l'activité de commercialisation et de développement touristique de l'Été du canal

Le budget prévoit une augmentation en volume de la production et de la vente de prestations (visites et balades), notamment dans le cadre de *L'Été du canal*, qui atteint 645 000 €

Il prévoit également une augmentation de plus de 50 000 € du résultat de cette activité par rapport au budget 2017. Cette hausse s'inscrit dans la tendance constatée au réalisé.

Les statuts disposant que le Conseil d'administration a pour responsabilité d'approuver le budget, l'assemblée générale n'est pas appelée à se prononcer.

Présentation comparative du projet de budget 2018 et du budget 2017

Budget approuvé par le Conseil d'administration le 11 janvier 2018

CHARGES	BUDGET 2017	BUDGET 2018	PRODUITS	BUDGET 2017	BUDGET 2018
CHARGES DE PERSONNEL	1 383 700	1 362 700	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 376 500	1 260 000
Salaires	906 300	888 400			
Charges	405 300	395 200			
Taxe sur les salaires	44 800	42 500	AUTRES SUBVENTIONS	118 000	109 700
Autres charges et formation	57 700	55 700	Ville de Paris	49 000	49 000
CICE (réduction d'impôt)	-30 400	-19 100	Est Ensemble	28 000	25 000
			Plaine Commune	41 000	35 700
CHARGES DE STRUCTURE	111 600	107 700			
Loyers et charges	19 400	17 900			
Assurances	3 000	3 000			
Frais de télécommunication	10 900	10 900			
Frais postaux	1 400	2 000			
EDF-GDF	6 900	8 000	CONTRIBUTIONS DIVERS PARTENAIRES	212 500	242 500
Frais de déplacement, de mission et réception	13 200	13 700			
Maintenance (logiciels, alarme, téléphone...)	5 300	4 000			
Abonnement office et hébergement Internet	4 500	2 200			
Entretien et réparations des locaux et véhicule	20 800	20 600			
Honoraires, frais d'actes, droits de timbre	14 400	15 300			
Documentation, colloques et séminaires	3 900	2 200			
Fournitures administratives et imprimés	3 700	3 700			
Taxes diverses	4 200	4 200			
COTISATIONS	10 300	10 300			
Tourisme et territoires	8 500	8 500	COTISATIONS ADHERENTS	7 500	7 500
APS	1 700	1 700			
Divers	100	100			
1 240					
OBSERVATION	0	5 400			
CHARGES DIVERSES	6 500	7 400	PRODUITS DIVERS	24 000	39 700
Charges financières et services bancaires	3 000	3 900	Produits financiers	1 300	1 100
Charges exceptionnelles	3 500	3 500	Produits exceptionnels	10 000	24 300
			Participations aux actions de formation (scc civique)	12 700	14 300
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	17 900	12 900			
PROMOTION COMMUNICATION	150 900	187 200	PROMOTION COMMUNICATION	70 300	108 800
Tourisme d'affaires	9 500	59 500	Tourisme d'affaires	6 700	53 500
Tourisme d'agrément et loisirs	141 400	127 700	Tourisme d'agrément	63 600	55 300
Sous-total	1 680 900	1 693 600	Sous-total	1 808 800	1 768 200
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION	677 000	719 500	VENTE DE PRESTATIONS	549 100	644 900
Prestations non revendues	89 600	80 800	CA Navettes fluviales Eté du canal	37 000	42 100
Navettes fluviales Eté du canal	142 900	147 500	CA activités destinées aux Individuels	178 300	219 000
Activités destinées aux individuels	183 400	197 300	CA activités destinées aux groupes	307 800	357 400
Activités destinées aux groupes	261 100	293 900	Commissions sur réservations hôtelières	16 200	16 400
			CA prestations diverses	9 800	10 000
TOTAL	2 357 900	2 413 100	TOTAL PRODUITS	2 357 900	2 413 100

BUDGET 2018

Budget approuvé par le Conseil d'administration le 11 janvier 2018

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES DE PERSONNEL	1 362 700	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 260 000
Salaires	888 400		
Charges	395 200		
Taxe sur les salaires	42 500	AUTRES SUBVENTIONS	109 700
Autres charges et formation	55 700	Ville de Paris	49 000
CICE (réduction d'impôt)	-19 100	Est Ensemble	25 000
		Plaine commune	35 700
CHARGES DE STRUCTURE	107 700		
Loyers et charges	17 900		
Assurances	3 000		
Frais de télécommunication	10 900		
Frais postaux	2 000		
EDF-GDF	8 000	CONTRIBUTIONS DIVERS PARTENAIRES	242 500
Frais de déplacement, de mission et réception	13 700		
Maintenance (logiciels, alarme, téléphone...)	4 000		
Abonnement office et hébergement Internet	2 200		
Entretien et réparations des locaux et véhicule	20 600		
Honoraires, frais d'actes, droits de timbre	15 300		
Documentation, colloques et séminaires	2 200		
Fournitures administratives et imprimés	3 700		
Taxes diverses	4 200		
COTISATIONS	10 300	COTISATIONS ADHERENTS	7 500
Tourisme et territoires	8 500		
APS	1 700		
Divers	100		
OBSERVATION	5 400		
CHARGES DIVERSES	7 400	PRODUITS DIVERS	39 700
Charges financières et services bancaires	3 900	Produits financiers	1 100
Charges exceptionnelles	3 500	Produits exceptionnels	24 300
		Participations aux actions de formation	14 300
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	12 900		
PROMOTION COMMUNICATION	187 200	PARTENARIAT PROMOTION COMMUNICATION	108 800
Tourisme d'affaires	59 500	Tourisme d'affaires	53 500
Tourisme d'agrément et loisirs	127 700	Tourisme d'agrément et loisirs	55 300
<i>Sous-total</i>	1 693 600	<i>Sous-total</i>	1 768 200
DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION	719 500	VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS	644 900
Prestations non revenues	80 800	CA Navettes fluviales	42 100
Navettes fluviales Eté du canal	147 500	CA activités destinées aux Individuels	219 000
Activités destinées aux individuels	197 300	CA activités destinées aux groupes	357 400
Activités destinées aux groupes	293 900	CA commissions sur réservations hôtelières	16 400
		CA publicité et prestations diverses	10 000
TOTAL CHARGES	2 413 100	TOTAL PRODUITS	2 413 100

D – ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme DELLAC expose :

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale doit procéder au renouvellement du tiers des représentants de chaque collège au Conseil d'administration.

Ces représentants étant au nombre de six par collège, il convient de renouveler les **deux administrateurs** les plus anciennement élus **dans chaque collège** et de pourvoir les sièges vacants.

Au sein du collège des collectivités territoriales, il s'agit de :

- M. Jean-Michel BLUTEAU (Conseil départemental)
- Mme Arlette CONSTANT- ACOCA (Ville du Raincy)

Au sein du collège du monde économique et de la formation, il s'agit de :

- Mme Aude EHNY (Consortium Stade de France)
- Le second siège qui était occupé par le représentant de l'agence de développement qui a été dissoute est vacant : je vous soumetts la candidature de M. Michel MOLIN (Université Paris XIII) qui est directeur du master « Ingénierie des parcours urbains et touristiques » (« Patrimoine et médiation des parcours urbains » dès 2019)..

Au sein du collège du monde associatif, culturel et du patrimoine deux sièges sont à vacants du fait de la disparition des Offices de tourisme de Noisy-le-Grand et de Livry-Gargan : sont proposées les candidatures de :

- M. Jean-Paul AUGER (Comité départemental de randonnée pédestre)
- M. François COCHAIN (Mouvement national de lutte pour l'environnement)

S'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose de vous prononcer sur ces candidatures.

Après le vote de l'assemblée, Mme DELLAC PROCLAME la composition du Conseil d'administration :

▪ Membres de droit

Mme Dominique DELLAC (Conseil départemental)
M. Mathieu HANOTIN (Vice-Président du Conseil départemental)
M. Azzedine TAÏBI (Vice-Président du Conseil départemental)
M. Eric JEUNEMAITRE (Comité régional du tourisme)
M. Nicholas MOUFFLET (Chambre de commerce et d'industrie)
M. Patrick TOULMET (Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat)

▪ Collège des collectivités territoriales

Mme Nadège GROSOBOIS (Conseil départemental)
Mme Zaïnaba SAÏD-ANZUM (Conseil départemental)
Mme Sarah SBIA (Ville de Bobigny)
M. Patrick VASSALO (Plaine Commune)
M. Jean-Michel BLUTEAU (Conseil départemental)
Mme Arlette CONSTANT-ACOCA (Ville du Raincy)

▪ Collège du monde économique et de la formation

Mme Clémentine BERNARD (Viparis)
M. Aurélien GOMEZ (Air France)
Mme Laurence ARRIEU (Aéroports de Paris)
M. Claude THOMANN (Enpartance Ile-de-France)
Mme Aude EHNY (Consortium Stade de France)
M. Michel MOLIN (Université Paris XIII)

▪ Collège du monde associatif culturel et du patrimoine

Mme Françoise PERROT (Présidente de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative)
M. Francis DUBRAC (Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris)
M. Erich BATAILLY (Comité départemental olympique et sportif)
Mme Anne-Catherine ROBERT-HAUGLUSTAINE (Musée de l'air et de l'espace)
M. Jean-Paul AUGER (Comité départemental de randonnée pédestre)
M. François COCHAIN (Mouvement national de lutte pour l'environnement)

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme DELLAC** lève la séance.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dellac', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the bottom.

Dominique DELLAC
Conseillère départementale de la Seine-Saint-Denis